MAIRIE DE DJOUGOU
DEPARTEMENT DE LA DONGA
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 30 DJOUGOU
TEL : +229 51976757
contact.djougou@mairie.bj

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'appel d'offres

Objet : Travaux de construction des infrastructures marchandes (clôtures des marchés de Toko-Toko et de Bougou) dans la Commune de Djougou.

Référence SIGMAP : T_DST_102355

Avis n° : ...011-025.../CD/SE/PRMP/DST/SP-PRMP du 25/03/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 29 janvier 2025.
2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds propres, afin d'améliorer les conditions de vie des communautés à la base, à travers la modernisation et la construction d'infrastructures marchandes, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux de construction des infrastructures marchandes (clôtures des marchés de Toko-Toko et de Bougou) dans la Commune de Djougou.
3. La Commune de Djougou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Installation et repli du chantier ;
- Travaux de démolition ;
- Terrassement ;
- Fondation-Soubassement ;
- Maçonnerie – Béton et Béton Armé ;
- Travaux de menuiserie bois, aluminium et métallique ;
- Travaux de réalisation de charpente et couverture ;
- Enduits et Revêtements ;
- Travaux de plomberie ;
- Travaux d'équipements et de raccordement électrique ;
- Travaux d'adduction d'eau.

Tous ces travaux sont en lot unique et seront réalisés selon les prescriptions techniques et les plans décrits dans la seconde partie du présent dossier d'Appel d'Offres.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Capacité technique et expériences :

- ❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des travaux de BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite ;

- ❖ Avoir exécuté en général, au moins trois (03) marchés au cours des cinq (05) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021 et 2020) y compris l'année en cours (jusqu'à la veille du dépôt des offres) en tant qu'entrepreneur, avec satisfaction et en fournir la preuve (*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou bien copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve)* ;

- ❖ Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2024, 2023, 2022, 202 1et 2020) y compris l'année en cours (jusqu'à la veille du dépôt des offres), avec satisfaction, au moins deux (02) marchés similaires, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des copies simples des pages portant l'objet et le montant du marché correspondant puis de sa page de signature **ou bien** les copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve appuyées des copies simples des pages portant l'objet et le montant du marché correspondant puis de sa page de signature), équivalent à un montant cumulé des F CFA HT supérieur ou égal à: **32.542.373.**

- ❖ Disposer d'un personnel prouvé par leurs Curricula vitæ (*pour le personnel d'encadrement uniquement : personnel clé*), les copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité ou Carte d'Identification Personnelle ou passeport en cours de validité, les preuves de leurs expériences *(attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait).*

- ❖ Disposer d'au moins des matériels nécessaires pour l'exécution des travaux.

BON A LANCER

NB : Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité d'un marché porte sur les travaux de réalisation de clôture d'infrastructures socio-collectives ou les travaux de réalisation des infrastructures administratives.

- Capacité financière :

Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **trente millions trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt et un (30.372.881) F CFA**, justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Économie et des Finances en République du Bénin.

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux candidats ou soumissionnaires.

Les compagnies d'assurance ne sont pas habilitées à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Capacité technique et expériences :

❖ Être une entreprise ou groupement d'entreprises exerçant dans le domaine des travaux de BTP ou génie civil, justifié par son registre de commerce et de crédit mobilier et/ou ses statuts en copie légalisée ou en original ou en copie simple de l'original dont la reproduction certifiée conforme est interdite ;

❖ En lieu et place des expériences générales et des expériences spécifiques du soumissionnaire, les copies légalisées des expériences du personnel d'encadrement **justifiées par** les preuves requises à savoir attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait mentionnant aussi les objets des marchés concernés avec leurs montants **ou bien** les copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait appuyés des copies simples des pages portant l'objet, le montant et la signature des marchés correspondants, seront prises en compte (*cf.* tableau 5 de la sous-section C. Critère d'évaluation et de qualification).

BON A LANCER

NB :

- **Le cumul des montants des marchés similaires du personnel d'encadrement doit être d'un montant de 32.542.373** F CFA. Au cas où soit le nombre, soit le montant des expériences similaires n'est pas atteint et les expériences générales et celles similaires du Conducteur des Travaux sont réunies, l'attestation des assurances des risques professionnels est admise pour un montant de **soixante-cinq millions quatre-vingt-quatre mille sept cent quarante-six (65.084.746)** F CFA.

❖ Disposer d'un personnel prouvé par leurs Curricula vitæ (*pour le personnel d'encadrement uniquement*), copies légalisées de leurs diplômes, carte d'identité ou Carte d'Identification Personnelle ou passeport en cours de validité, les preuves des expériences à savoir copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestation de service fait ou certificat de service fait.

❖ Disposer d'au moins des matériels nécessaires pour l'exécution des travaux.

NB : Dans la présente procédure, à toute hauteur d'analyse et pour toutes les catégories d'entreprises, la similitude ou la similarité porte sur les travaux de réalisation de clôture d'infrastructures socio-collectives ou les travaux de réalisation des infrastructures administratives.

Capacité financière :

Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **trente millions trois cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt et un (30.372.881) F CFA**, justifiée par une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou une institution financière agrée par le Ministère de l'Économie et des Finances en République du Bénin.

NB : Seuls les banques et les organismes financiers habilités peuvent délivrer l'attestation de capacité financière aux soumissionnaires. Les compagnies d'assurance ne sont pas autorisées

à délivrer ladite attestation. Toute attestation provenant de ces compagnies ne sera pas prise en compte.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de quatre **(04) mois**.

__NB__ : Toutefois des délais compris entre 120 jours calendaires (04 mois) et 150 jours calendaires (05 mois) sont acceptables et feront l'objet d'ajustement aux fins d'évaluation. Toute offre proposant de délai au-delà de 150 jours est considérée non-conforme.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou ; *Email : prmp2djougou@gmail.com*, **cell : 01 58 77 36 44 (SP-PRMP) ; 01 55 27 79 06 (PRMP)** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 au premier étage, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 27/03/2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 ; Cell : 01 58 77 36 44 (SP-PRMP) ; 01 55 27 79 06 (PRMP)**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

BON A LANCER

Le Chef Cellule Djougou

__NB__ :

- ***Cette fiche peut être renseignée et transmise par voie électronique. Toute demande électronique est satisfaite en 24h ouvrée.***
- ***Le défaut du retrait du DAO par un soumissionnaire entraine l'irrecevabilité de son offre.***

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 au premier étage** au plus tard le 17/04/2025 à 09heures 00minute (heure locale). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus

indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

***NB** : Les offres irrecevables pour d'autre motif seront également retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.*

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2** le 17/04/2025 à 09 heure 30 minutes (heure locale).

BON A LANCER

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : ***six cent cinquante mille huit cent quarante-sept virgule quarante-six (650.847,46) F CFA.*** En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

NB : La lettre de déclaration de garantie est acceptée si le soumissionnaire justifie du statut d'une micro, petite et moyenne entreprise conformément à l'article 10 de la loi n°2020-03 du 20/03/2020 portant promotion et développement des MPME en République du Bénin par la production de l'attestation d'identification de son statut de la MPME. En cas de groupement, la production de cette attestation par l'une de ses entités est admise pour tout le groupement.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de ***cent-vingt (120)*** jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet : ***Non-applicable.***

Fait à Djougou le, 25/03/2025.

La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

COMMUNE DE DJOUGOU - TDGM - DEP / DONGA - PRMP

Hotonou F. ADJIGUI

7 Travaux de construction des infrastructures marchandes (clôtures des marchés de Toko-Toko et de Bougou) dans la Commune de Djougou.